A.C.I.
AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE

ABADIE FRERES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 800 €

39 avenue de La Perrière 56100 LORIENT
Immatriculée 504 365 156 au RCS DE LORIENT

TRANSFORMATION DE SARL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION

Aux associés de la société ABADIE FRERES SARL,

En notre qualité de Commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce par décision unanime des associés en date du 30/09/2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

A.C.I.
AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE

Nos contrôles ont été réalisés à partir du bilan de l'exercice clos au 31/12/2025, dont il ressort que :

- le montant des capitaux propres est de 218 165 €,
- la société a dégagé un résultat bénéficiaire de 287 803 €

Les perspectives d'avenir ne laissent pas apparaître de difficultés particulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Le Ban Saint Martin,
Le 26 mai 2026

Le Commissaire à la transformation
AUDIT ET CONTROLE INTERNE

Michel HOENNER
Gérant

Signé par Michel Hoenner
Le 26 mai 2026

doc_eVG5
tx_wrlQk9GYBEEy